

DOSSIER DE PRESSE

Réunion publique - Restructuration du collège Henri IV 20 octobre 2022 - Poitiers



Historique

Situé dans le cœur historique de la ville de Poitiers, le collège Henri IV a une longue histoire.

En 1604, en effet, le roi Henri IV autorise par lettres patentes les jésuites à fonder un collège royal à Poitiers. La première pierre est posée **en 1608** et le premier bâtiment, la chapelle, est achevé **en 1613**.

Viendront ensuite les bâtiments du collège et les travaux s'étaleront tout au long du **XVII^e siècle**. La vocation royale du collège de Poitiers sera confirmée par Louis XIV puis Louis XV.

A la mort de Louis XIV en 1715, ce collège est le premier établissement scolaire du centre-ouest et il accueille alors un millier d'élèves.

A la suite de l'expulsion de France des jésuites **en 1762**, le collège est confié à la ville. Il deviendra **en 1803** lycée de garçons sous le nom de lycée impérial Napoléon.

Durant le **XIX^e siècle**, des travaux d'agrandissement auront lieu, notamment pour accueillir davantage d'internes et définir différentes zones d'enseignement et de récréation en fonction de l'âge des élèves accueillis : petits, moyens et grands (la cour d'honneur par exemple sera réservée à ces derniers).

En 1908, la chapelle, la sacristie et le pavillon central d'entrée sont classés au titre des Monuments historiques.

Les effectifs ne cessent de croître au **XX^e siècle** (jusqu'à 950 élèves). **En 1960**, un bâtiment est construit en partie basse sur trois niveaux pour accueillir les cuisines et la salle de restauration. **En 1962**, c'est au tour d'un gymnase de voir le jour (reconstruit depuis en 1994).

En 1974, le lycée Henri IV devient collège. Resté propriété de la ville de Poitiers, la pleine jouissance du site est confiée au Département de la Vienne à la suite des lois de décentralisation.

Contexte de la réhabilitation

En 2015, le Département de la Vienne et la Mairie de Poitiers décident de mener une étude commune de faisabilité pour la réhabilitation du collège Henri IV, projet souvent évoqué mais jusqu'alors jamais engagé.

Cette étude, confiée au Cabinet Arc et Sites et à l'agence Aubry-Guiguet, est menée de janvier 2016 à mars 2017. Elle conclut à la faisabilité de l'opération de réhabilitation du collège Henri IV mais les contraintes en site occupé sont fortes : le phasage de l'opération imposerait aux élèves de vivre pendant quatre années dans les travaux...

Une alternative est donc proposée à la fin de l'année 2017. Il s'agit à la fois de réviser l'ensemble de la sectorisation des collèges du département pour éviter une pression trop forte sur les effectifs des collèges de Poitiers et de construire un 35^e collège à l'ouest de la ville en lien avec une réhabilitation du collège Henri IV pour une jauge plus raisonnable de 450 à 500 élèves.

Ceci a conduit à l'idée de la réhabilitation de ce collège sans la communauté scolaire, déplacée pendant les travaux sur le site du collège Joséphine Baker à Vouneuil-sous-Biard. Ce collège ayant ouvert depuis mai dernier, les travaux de réhabilitation du collège Henri IV vont donc commencer.

Une mission d'Assistance à maîtrise d'Ouvrage est confiée par le Département de la Vienne à la Société d'Équipement du Poitou (SEP) qui accompagne les services pour la réalisation des diagnostics et la constitution du programme.

Dans le cadre des études préalables il a été décidé un «partage» du site entre la commune de Poitiers et le Département de la Vienne. Les bâtiments du XVII^e siècle resteront propriété de la ville et ceux du XIX^e siècle, cœur du futur collège, seront transférés à la suite des travaux en pleine propriété au Département de la Vienne.

Pour rendre toute sa majesté à cet ensemble urbain, très visible depuis la vallée du Clain, il est aussi décidé de déconstruire les bâtiments des années 60 qui masquent le pignon sud-ouest.

Une réhabilitation importante et complexe

Les études d'avant-projet ont permis de cerner les principales problématiques de cette réhabilitation ambitieuse mais complexe à plus d'un titre :

- ✓ Un site urbain très contraint du point de vue de ses accès
- ✓ Des différences d'altimétries importantes et un dénivelé de près de 15 m entre la rue Louis Renard et la rue Jean Alexandre
- ✓ Un sous-sol possiblement très riche en vestiges archéologiques (cœur historique de la ville et proximité des arènes) et marqué par le passage de l'aqueduc romain
- ✓ La nécessité de séparer les deux ensembles (ville et Département) en respectant les contraintes patrimoniales et les impératifs de sécurité pour deux Etablissements Recevant du Public (ERP)
- ✓ L'importance de la préservation de ce patrimoine dans le respect du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Poitiers imposant des règles d'urbanisme et de construction précises
- ✓ Les impératifs de «dépollution» du site avant toute intervention : amiante et plomb
- ✓ Les problématiques structurelles : planchers, circulations verticales et déconstruction des bâtiments des années 60 actuellement en appui sur le pignon XIX^e
- ✓ La nécessité d'adapter cet établissement aux exigences d'un collège du XXI^e siècle : disposition des espaces et fluidité des liaisons dans un ensemble de bâtiments actuellement juxtaposés

La nécessaire mise en valeur du patrimoine du XIX^e siècle

L'équipe de Philippe Prost, architecte parisien renommé, spécialiste du patrimoine, associé pour l'occasion avec l'agence Lancereau-Meyniel de Poitiers, a été sélectionnée pour la maîtrise d'œuvre.

Le projet de cette équipe a répondu à l'ensemble des problématiques du site. Outre la belle mise en valeur du patrimoine XIX^e siècle, on retiendra notamment :

Δ d'un point de vue fonctionnel

- l'amélioration de la fluidité des circulations dans l'établissement par l'aménagement au cœur du bâtiment faisant face au bâtiment du XVII^e d'une circulation verticale desservant l'ensemble des niveaux et d'une galerie extérieure sur la façade ouest de ce même bâtiment
- le traitement des accès permettant la mise en sécurité des élèves sur un vaste parvis
- l'organisation des fonctions administratives et de vie scolaire au cœur de l'établissement
- le traitement de la cour de récréation avec suppression de la rampe d'accès pompier et l'aménagement d'une marquise filante sur ses quatre côtés et une séparation réussie avec le patrimoine XVII^e siècle de la ville

Δ d'un point de vue structurel

- le recours massif aux matériaux biosourcés
- des déconstructions mesurées et une réutilisation des matériaux sur site
- les bâtiments neufs en briques de terre crue en référence aux briques de terre cuite du XIX^e siècle



L'organisation des différents pôles

La phase d'Avant Projet Sommaire (APS) a permis d'affiner l'organisation entre les différents pôles que compose le collège. Les liaisons horizontales ont été retravaillées principalement au niveau de l'administration et de la restauration. Les circulations verticales ont été optimisées pour le pôle de la cour est et la restauration.

Ces évolutions reprécisent l'unicité de traitement des volumes et des façades du pôle gymnase/évolution/SEGPA et le pôle restauration. L'ensemble forme un tout qui règne à une même altimétrie avec des traitements de façade en mur à ossature : en béton pour la restauration et en paille/terre pour le reste.

✓ Le pôle d'enseignement autour de la cour principale

La cour principale est connectée à cinq cages d'escaliers judicieusement réparties, mais aussi à la galerie Est qui permet de circuler du côté de la cour Est et d'y accéder par deux escaliers.

L'escalier créé a été retravaillé pour élargir les surfaces de circulation tout en intégrant les liaisons aux étages entre les salles de classes (côté Est). L'éclairage naturel et traversant est optimisé dans un souci de qualité architecturale et de frais de fonctionnement.

Les sanitaires vont bénéficier de l'éclairage naturel côté Est.

Dans les angles des bâtiments M et I, les salles ont été reconfigurées afin qu'elles gagnent en qualité d'espace et de vues sur le lointain. Les locaux techniques ont été redistribués. Les salles de classes ont désormais deux issues et s'ajoutent aux surfaces d'enseignement globales.

Les plantations d'arbres sont retravaillées avec ceux qui existent déjà mais aussi par rapport aux contraintes des ouvrages enterrés dont l'aqueduc. Une étude sera complétée par rapport à l'ensoleillement de la cour dans la phase d'Avant Projet Définitif (APD).

✓ Le pôle administration

Le pôle de l'administration s'articule entre les cours du parvis et le pôle d'enseignement principal qui fonctionne autour de la cour. Le potager est conservé et les deux escaliers créés sont détachés des constructions, en particulier côté bâtiment P.

L'administration est accessible depuis le parvis haut via le contrôle d'accès au niveau d'une grille. Les visiteurs et notamment les parents s'annoncent via un visiophone, commandé depuis le secrétariat. Un sas a été ajouté pour permettre la régulation et le filtrage. Il permet aussi d'isoler thermiquement le secrétariat. La distribution générale a été retravaillée pour offrir un ensemble de bureaux donnant sur le jardin.

L'ascenseur PMR a été rapproché vers le haut, ce qui permet, entre autre, de dégager un espace de circulation plus fluide à l'étage inférieur. Ce niveau a été redistribué par le déplacement de l'escalier principal. Des salles de travail s'ouvrent côté Est tandis que les locaux de services, techniques et d'archives sont positionnés dans les parties aveugles ou moins éclairés, ou plus éloignés.

La circulation horizontale relie désormais le pôle principal d'enseignement côté Est pour permettre une plus grande fluidité et l'agrandissement de la salle dans laquelle seront reçus les parents.

La salle des professeurs maintient son lien avec la terrasse en balcon sur la cour Est.

✓ Les logements

Il y a deux logements : celui à l'Est a été agrandi suite au déplacement des locaux techniques dans les combles. La desserte de ces derniers se fera par une trappe technique dans les escaliers permettant de limiter l'impact dans des locaux nobles. Ce logement gagne ainsi 19 mètres carrés avec une baie supplémentaire. La cuisine et le séjour forment un ensemble particulièrement qualitatif.

✓ Le pôle SEGPA autour de la cour Est

Le pôle de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) se situe autour de la cour Est placée entre le bâtiment L et le gymnase.

Les salles d'enseignement ont été redistribuées pour concentrer les locaux techniques vers l'ancienne chaufferie. Les locaux techniques sont rassemblés en deux entités : côté Sud l'ancienne chaufferie (qui passe à l'étage supérieur) devient le local plomberie et est associé à l'une des centrales de Traitement d'Air (CTA) et côté Nord, la seconde CTA qui est associée à l'atelier et au local de stockage pédagogique. Cette configuration a l'avantage d'éloigner les classes d'enseignement de l'entrée du restaurant et de sa file d'attente. La seconde partie du pôle SEGPA est placée dans le nouveau bâtiment qui lui fait face. Une galerie couverte relie ces locaux notamment entre les deux ascenseurs qui permettent d'articuler les dessertes.

✓ Le pôle sportif et SEGPA

Le pôle sportif comprend le gymnase, la salle d'évolution et le plateau technique de la SEGPA. L'ensemble comprend des bâtiments existants et neufs. Des ajustements ont été opérés pour tirer parti des ouvrages existants au niveau des infrastructures dont certaines sont réemployées.

L'ensemble est constitué d'une nouvelle enveloppe périphérique en ossature paille/terre. Cette enveloppe offre une protection thermique performante à la fois pour les bâtiments neufs et le gymnase. Pour ce dernier, la structure de la charpente est renforcée pour supporter un nouveau complexe de couverture en bacs qui assure l'étanchéité, l'isolation et l'acoustique du bâtiment.

Les études ont permis de confirmer la conservation du bâtiment. La structure ne peut être conservée que dans le cas d'un complexe non végétalisé. La seconde partie neuve de la salle d'évolution et des locaux de la SEGPA est couverte par une charpente neuve qui s'insère sur une trame décalée par rapport à celle du gymnase. La couverture est prévue végétalisée.

L'accès depuis la petite rue Sainte Catherine est agrandi pour les associations. Les locaux existants sont conservés. La création de l'ascenseur induit la re-création d'un escalier par rapport à l'encombrement des pieux.

✓ L'ULIS

Le collège disposera d'une classe ULIS qui accueille des élèves (12) en situation de handicap ou de maladies invalidantes dont les difficultés ne peuvent être entièrement assumées dans le cadre d'une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficiera, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.



✓ Le pôle restauration

Le bâtiment J forme le socle et l'assise du nouveau pôle de restauration. Sa structure est mise à nue pour ne conserver que ses éléments porteurs et son

plancher du niveau -2 (actuelle cuisine). Les modifications apportent une clarification entre la partie dédiée aux logements et la logistique de la cuisine. Des extensions de part et d'autre de la structure conservée permettent d'agrandir les surfaces. L'élargissement du portail d'accès et la position de l'espace de déchargement face au monte-charge assure un confort d'usage et sécurité. Deux places sont réservées aux logements sur la gauche de part et d'autre de l'entrée qui leur est réservée.

Les locaux de la logistique sont accessibles soit depuis la réception des denrées soit au niveau des vestiaires. A l'étage, le réfectoire n'est pas modifié sauf au niveau de l'accès pour l'attente. Des sanitaires sont directement accessibles depuis l'intérieur. L'escalier de secours accessoire est déplacé dans la partie production pour supprimer la barrière visuelle qu'il constituait. Côté cuisine, l'espace de manœuvre et de distribution a été largement agrandi pour permettre une meilleure fluidité. Quant aux espaces dédiés aux logements, ils sont totalement indépendants et comprennent les caves et le palier intermédiaire qui permet de passer d'un bâtiment à l'autre.



Les accès au site

L'accès des élèves se fera le matin par l'ouverture entière du portail pour supprimer les attroupements dans la rue. Le parvis maintient une surface abritée et un abri vélo. Cependant, les limites de cet espace d'attente sont élargies aux garde-corps existant du parvis haut. Ce dernier sera adapté notamment au niveau de l'accès vers l'administration qui restera équipé d'un portillon. L'accès des élèves sera contrôlé au niveau des trois escaliers. L'accès logistique de la restauration par la rue Jean Alexandre sera adapté pour faciliter sa desserte. L'accès aux logements est désormais situé depuis cette cour, ce qui permet d'être de plain-pied. Un troisième accès est réservé au fonctionnement du collège pour l'approvisionnement des classes SEGPA et pour la maintenance des bâtiments.

Enfin, l'entrée dédiée aux associations utilisant les locaux sportifs a été agrandie et offre un hall distribuant les vestiaires et les accès vers l'étage.

Programmation des travaux et coût du projet

Les travaux préparatoires ont débuté en juin 2022 suite au départ des élèves et du corps enseignant au collège Joséphine Baker à Vouneuil-sous-Biard. Cette première étape consiste en la réalisation des travaux préalables de consignations des réseaux, de curage, de dépollution et de désamiantage et de déplombage des lieux pour lesquels une autorisation administrative a été délivrée qui permettra également d'engager la démolition des constructions des années 1960.

Le permis de construire a été accordé en septembre dernier. Ce chantier comprendra 15 lots de travaux au total dont 11 feront l'objet d'une consultation des entreprises en fin d'année. **Quatre phases de travaux** seront nécessaires jusqu'à **la réouverture de l'établissement en mai 2025**.

Le montant total des travaux est estimé à 19 M€ HT pour un coût total d'opération de 29 M€, avec une aide de l'Etat de 2,18 M€.

Contact Presse

Karine DUFOUR

Département de la Vienne
kdufour@departement86.fr
06 07 24 02 19

